

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **84 (1948)**

Heft 29

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Rapports: Société pédagogique vaudoise; Union des instituteurs genevois; Union des institutrices genevoises; Union amicale des écoles enfantines de Genève; Société pédagogique neuchâteloise; Au congrès international d'Interlaken.*

PARTIE CORPORATIVE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

**Rapport du Comité central
présenté à l'Assemblée générale de la S.P.V.**

Introduction

Lorsque la consommation d'énergie électrique atteint un maximum qui ne saurait être dépassé sans porter préjudice à l'usine productrice ; lorsque cette même usine, toutes turbines vrombissant, parvient juste à fournir toute la force que l'on exige d'elles, les ingénieurs consultent les graphiques de production et y lisent des « heures de pointe », celles où la production est maximum.

Pour la S.P.V., 1947 fut une « année de pointe ». En effet, l'année écoulée fut et restera « celle du statut ». Les discussions qui la préparèrent, les commissions qui le mirent sur pied, les travaux parlementaires qui aboutirent à son acceptation, si rapide, remplirent les six premiers mois de l'année. Le second trimestre vit les autorités se préparer à appliquer cette loi nouvelle ; ce n'est pas une sinécure ; et pour les organes créés par le statut de multiples questions restent à régler ; d'autres sont soulevées au fur et à mesure que les articles du statut entrent en vigueur.

C'est pourquoi, jamais autant que durant cette année 1947, l'activité de notre société, du comité jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire, ne fut si intense.

Sur cette mer agitée où les écueils furent si nombreux, votre comité s'est efforcé de naviguer afin d'avoir toujours bon vent et bonne étoile, pour aller de l'avant. Et il est parvenu à piloter notre barque sans trop de dégâts, nous semble-t-il : la voilure est intacte, aucun mât ne s'est rompu ; les mois prochains nous diront si nous avons été à la hauteur de la tâche que vous nous aviez confiée pour 1947.

Effectif de la S.P.V. — La S.P.V. compte à ce jour 1380 membres. Ce nombre s'accroît régulièrement des jeunes qui, année après année, quittent l'École normale, entrent dans la carrière, comprennent la nécessité d'être unis à leurs aînés et demandent bientôt leur admission dans notre société. Présentons l'expression de notre gratitude à M. Chevallaz qui, lui aussi, chaque année nous prie de venir parler aux futurs collègues et leur exposer ce qu'est la S.P.V. ; grâce à son obligeance, le premier jalon est posé, la voie tracée qui conduit au rang nouveau où prendront place les jeunes que nous attendons chaque année. En automne dernier, les présidents des sections ont été priés de « prospecter » leurs districts respectifs pour y déceler les quelques collègues non

encore des nôtres. Ils en ont trouvé quelques-uns ; ils nous les ont amenés ; qu'ils en soient remerciés. Puisque nous parlons membres de la S.P.V., je m'en voudrais de ne pas signaler ici les collègues retraités qui ont repris du travail et qui depuis de longs mois, des années pour certains d'entre eux, prêtent leur appui bienvenu et combien utile au pays. Le comité leur adresse un merci respectueusement cordial.

Séances. — Le comité s'est réuni en de nombreuses séances, parfois longues, parfois convoquées d'urgence. Plusieurs entrevues eurent lieu, en outre, avec tel chef de département ou tel chef de service, au Département de l'instruction publique, au Département des finances, au Département de l'intérieur. Dans la plupart de ces séances, il fut question de traitements, du statut et si l'on pouvait aligner tous les chiffres qui ont fait l'objet de nos discussions, qui ont noirci des feuilles de papier, il y en aurait assez pour joindre les deux lacs. Puisque nous parlons séance, rappelons l'assemblée générale extraordinaire de décembre dernier. Succès magnifique qui dépassa les espérances du comité. Les quelques 700 membres présents prouvèrent la force et la vitalité de notre association. Il est certain que cette affirmation de notre union est une garantie de plus pour obtenir la réalisation de nos désirs.

Caisse. — Arrivé au terme de son mandat, notre caissier va passer ses livres à un autre comptable. Durant trois ans, je l'ai vu à la tâche : travail ingrat où les soucis abondent, où la recherche d'un équilibre budgétaire n'est souvent pas facile, où se posent de multiples questions d'ordre comptable ; ce travail, Charles Meylan l'a très bien fait. Soucieux de sa double caisse, il a réussi à éteindre de nombreuses cédules, dont quelques-unes, hélas ! fort arriérées ; il a pu chaque année, à deux ou trois collègues près sur 1300, faire rentrer toutes les cotisations. Comme il est peu de caissiers qui aient gardé la fonction durant trois années consécutives, ce long mandat vaut bien mon cordial merci et le vôtre !

Nos devanciers ont acquis un immeuble. Votre comité est allé, l'automne dernier, « faire le tour du propriétaire ». Avec le gérant comme cicérone, nous avons parcouru l'immeuble des caves au grenier ; et chacun reçut fort bien Messieurs les propriétaires ! Avouons que les joies que peut éprouver un capitaliste ne sont point celles que dédaigne votre comité ! Et, comme en l'occurrence, il avait les attributions d'un conseil d'administration, le plaisir s'en trouvait augmenté !

Grâce au revenu de l'immeuble — à quoi rien n'est soustrait pour tantièmes et dividendes — notre Caisse de secours a pu venir en aide à plusieurs collègues, apaiser des inquiétudes, soulager des familles frappées par le deuil ou la maladie subite et grave du père. Cette année aussi, les bénéficiaires nous ont envoyé l'expression de leur gratitude dans des lettres touchantes, qui prouvent que notre Caisse de secours est une belle, très belle œuvre.

Parfois même, il a fallu intervenir directement auprès d'une autorité communale, pour pallier aux défauts de telle ou telle loi ; et le comité a pleinement réussi. Qu'il soit permis à un président célibataire de dire, en passant, que, durant l'année où il fut à la tête de la S.P.V., il eut plusieurs fois à débattre le cas d'une collègue mariée. C'était à croire que ces dames me voulaient faire abandonner le célibat ou, tout au contraire, me faire fuir le mariage. Heureusement, toutes les questions se sont résolues au mieux des intérêts de chacune de ces dames et, MM. les maris ne m'ont fait aucune scène de jalousie !!

Subsides. — En 1947, la S.P.V. a versé les subsides suivants : au Musée scolaire Fr. 800.— ; pour le Noël d'Echichens Fr. 180.— ; à la Commission romande pour le choix des lectures Fr. 100.— ; prix à l'Ecole normale Fr. 40.—. A Noël, les orphelins n'ont pas été oubliés.

Nos relations. — Tout en restant fidèles à la S.P.V., beaucoup de membres sont groupés en associations particulières avec lesquelles le comité entretient d'excellentes relations, renouvelées à chaque assemblée où nous sommes invités et où nous ne manquons pas d'aller. Que les comités de ces diverses associations soient remerciés et qu'ils soient assurés que leur travail est utile, lui aussi, à notre grande S.P.V.

U.I.G., S.P.N. et S.P.J. — Si nos relations avec les autres sociétés romandes ne sont pas étroites, elles n'en restent pas moins amicales. Au cours de l'hiver, une invitation de nos collègues de Neuchâtel a permis à nos deux comités de resserrer ces liens de cordialité. Partout, d'ailleurs, nous constatons que nos préoccupations sont les mêmes, nos soucis pareils et notre travail semblable. C'est un réconfort de sentir que d'autres, autour de nous, œuvrent aussi sur la même voie.

S.P.R. — Le comité de la S.P.R. est revenu dans le canton de Vaud. Vous connaissez tous son président, Robert Michel, de Lausanne, que j'ai le plaisir de saluer ici, en sa qualité de plus haute autorité de la Société pédagogique romande. Que ses collaborateurs soient aussi salués : François Chappuis et André Pulfer, les vice-présidents, Alexis Chevalley, le secrétaire, et Charles Serex, le caissier fidèle ; nous n'aurons garde d'oublier les rédacteurs dévoués de l'« Educateur » et du « Bulletin Corporatif », nos collègues Chabloy et Willemin.

En septembre dernier, le comité S.P.V. fut associé à une journée d'amitié franco-suisse. Quelque douze institutrices et instituteurs de Paris et environs, venus en Suisse en mission pédagogique, ont passé deux jours à Lausanne et notre brève rencontre, au cours d'une promenade, fut charmante de cordialité.

Ecole normale. — Plus que jamais nous nous sentons chez nous à l'Ecole normale. En M. Chevallaz, nous avons un appui sûr, son secrétaire fut notre collègue et il ne l'oublie jamais ; les maîtres d'application ont demandé à reprendre leur place de membre actif, à peine le nouvel article des statuts était-il voté ! Aux promotions, à la soirée de fin d'année, les délégations de notre comité sont toujours accueillies avec plaisir.

Relations avec les autorités. — A diverses reprises, l'occasion fut donnée au comité d'avoir à discuter directement avec M. Jaquet, chef du Département de l'instruction publique et des cultes et avec M. Martin, chef du Service de l'enseignement primaire. A chaque fois, nous fûmes reçus avec courtoisie.

Ce fut une entrevue à propos du rapport sur le « Rôle de l'inspecteur ». Ce rapport, étudié par le collège des inspecteurs, provoqua une réponse publiée dans l'« Educateur ». L'échange de vues fut animé et intéressant, la discussion nourrie. Aucune conclusion pratique ne ressortit de cet entretien ; mais souhaitons que, de part et d'autre, il en reste quelque chose pour l'avenir de nos relations avec MM. les inspecteurs. Une autre partie de cette même séance fut consacrée à dis-

cuter certains faits et certains termes du rapport présidentiel de 1946. Echange de propos assez pénible ; chacun resta sur ses positions et s'en alla avec l'impression que ces deux heures de discussion n'avaient abouti à aucun résultat.

Commission de gestion. — Notre entrevue avec la sous-commission de gestion à l'instruction publique fut extrêmement intéressante. MM. Bettens et Favre montrèrent beaucoup de compréhension pour nos vœux. Ils acceptèrent de les présenter à la Commission plénière. Nous avons demandé, entr'autres, que soit reconsidérée la question du prêt d'honneur aux élèves de l'Ecole normale. Devant les difficultés toujours croissantes qu'ont plusieurs jeunes collègues à rembourser les milliers de francs grâce auxquels ils ont pu payer leurs études, il est urgent que l'autorité cantonale remette à l'ordre du jour cette importante question. Nous avons aussi demandé que l'art. 39 de la Loi sur l'instruction publique fût révisé. Cet article dit que : « ... Un membre du corps enseignant peut faire partie de la commission scolaire... » Nous désirions que les mots « peut faire » fussent remplacés par « fait partie ». Hélas ! cette demande n'a pas trouvé grâce devant la commission de gestion, réunie en séance plénière. Nous y reviendrons, cette année encore, la Loi sera révisée dans son ensemble. Un dernier vœu fut présenté : notre désir de voir se poursuivre les épreuves annuelles présentées sous le nom d'« examens fonctionnels ».

Il est heureux que cette rencontre annuelle avec la sous-commission de gestion soit déjà une tradition ; et — il est agréable de le constater — voilà deux ans déjà que, sans aucune demande de notre part, les membres de la sous-commission de gestion viennent au-devant de nos désirs. Soulignons en passant que notre vœu de 1946 a vu sa réalisation : la Commission de documentation pédagogique. C'est une création « made in S.P.V. ».

Puisque nous en sommes à parler des relations avec nos autorités présentons ici nos remerciements à M. Martin, chef de service, pour les conférences offertes cet hiver au corps enseignant. Renouvelant une première expérience tentée durant l'hiver 1946-47, six conférences, présentées deux fois chacune par d'éminentes personnalités de notre canton, furent organisées par le Département de l'instruction publique. Le comité avait été prié de suggérer quelques noms de conférenciers ; il l'a fait et plusieurs de ses propositions ont été retenues.

Il est regrettable que certaines de ces causeries n'aient vu réunis que de petits auditoires qui ont déçu organisateurs et conférenciers. Et même une personnalité du monde politique, très bien disposée à notre égard, présente à l'une de ces conférences, laissa tomber cette réflexion désabusée : « L'Etat jette son argent par la fenêtre ». C'est dommage, d'autant regrettable que, à notre demande, à notre désir exprès, le Département a répondu avec bienveillance. Souhaitons qu'il puisse poursuivre encore l'expérience de deux ans ; cela ne dépend que de nous.

Assemblée des présidents. — Deux fois dans le cours de l'année a eu lieu la réunion des présidents de sections. Nos collègues, à la tâche dans chaque district, tiennent à ces assemblées ; elles sont très utiles et passent déjà au rang de tradition. Les statuts ne les prévoient pas ; ils n'y ont jamais songé. Ces entrevues permettent d'établir le lien entre le Comité central et les sections. Les présidents, nous a-t-il semblé, prennent leur tâche plus au sérieux et comprennent mieux leur rôle

important d'être l'intermédiaire entre leurs collègues du district et le Comité central. Les conférences des présidents sont un sûr moyen de renforcer et de raviver l'esprit de corps de notre société.

Statuts, T. F. retraites. — Enfin naquit le « Statut » ! Depuis six semaines, il fait ses premiers pas. Et depuis ce 1er janvier dernier, nous sommes des fonctionnaires, passibles de tous les articles de cette loi sur le statut des fonctions publiques. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? D'aucuns affirment que va diminuer, même disparaître, cette considération que l'on attachait — que l'on attache encore — à notre profession, en campagne surtout. D'autres, au contraire, y voient un renforcement de notre situation morale, puisque désormais, compris dans cette armée de quelque 5000 personnes au service de l'Etat, nous pourrions mieux lutter pour faire triompher notre bon droit.

Soyons logiques. L'incorporation à une masse a toujours eu pour conséquence d'effacer quelque peu les caractères originaux, les traits particuliers des éléments qui composent cette masse. Mais, d'autre part, chacun des éléments donne aux voisins quelque une de ses qualités propres, étend ses prérogatives à tous ceux qu'il attire à lui, l'enrichit de quelque manière par l'apport des avantages dont il jouissait seul peut-être jusqu'ici. Le statut aura son plein effet dans quelques mois seulement. Nous en retirerons certainement des avantages. Les articles financiers ne sont pas encore en vigueur. Ils le seront sous peu. Pour vous tous qui n'avez pu suivre, par le menu détail, l'élaboration de cette loi, les avantages financiers sont l'essentiel qu'il vous tarde de connaître. Ne manifestez pas d'impatience. Souvenez-vous que, dès 1948, nos traitements ne sont pas les seuls à devoir être mis au point ; à nos côtés, autour de nous, il y a 3000 autres fonctionnaires qui, comme nous, attendent. L'amélioration prévue sera certaine ; nous avons dû être fermes pour l'obtenir. Nous l'obtiendrons.

Le mot « fonctionnaire » signifiait, dans l'ancienne langue grecque : « celui qui regarde par la fenêtre ». Déjà ! Dans notre esprit, ce terme éveille toujours une idée péjorative qui se concrétise dans des personnages que Courteline a immortalisés et qu'il qualifiait ainsi : « ... des employés amateurs sacrifiant à leur coupable fainéantise la dignité de leurs fonctions, jusqu'à laisser choir dans la déconsidération publique et dans le mépris sarcastique de la foule l'antique prestige des administrations de l'Etat » !

Ce temps n'est plus, fort heureusement. Et de par le statut, il est désormais révolu.

L'introduction de cette loi nouvelle a vu naître l'Office du personnel, que dirige M. Edmond Decorvet ; la Commission paritaire de 20 membres ou la S.P.V. est représentée par Marcel Badan et une Commission disciplinaire où notre collègue Edmond Viret sera appelé à fonctionner pour tous les cas intéressant le corps enseignant primaire.

L'adoption du statut a entraîné la mise en harmonie de la Loi sur l'instruction publique, en attendant une refonte totale de ce texte législatif. Cette revision complète est à l'étude au Département de l'instruction publique et le comité a prié les sections de relire cette loi article par article et de faire ses propositions de modifications jusqu'à fin février.

La nouvelle loi sur les pensions de retraite est à l'étude ; la mise sur pied de ce texte se révèle longue et hérissée de difficultés. La Commission qui y travaille, où Alexis Chevalley représente la S.P.V.

et défend très bien les intérêts du corps enseignant, travaille lentement ; souhaitons que ce soit sûrement.

En 1947, le Comité de la Fédération des traitements fixes s'est occupé essentiellement de l'élaboration du statut. Il a participé surtout à la discussion des questions financières. Si l'entente a toujours pu, finalement, se faire sur des points en litige entre les diverses associations et la S.P.V., les discussions furent longues et laborieuses. Mais l'on est tout de même parvenu à se comprendre les uns les autres ; c'est l'essentiel, puisque seul compte le résultat.

Quand nous parlons du Statut, nous évoquons toujours un nom, celui de Marcel Badan, de Trélex. Qu'il me soit permis, une fois encore de lui adresser devant cette large représentation du corps enseignant qu'il a si vaillamment défendu, l'expression de notre gratitude et l'assurance des sentiments de profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie et à laquelle son nom restera attaché.

Travaux des sections. — Au cours de l'année 1947, le Comité central avait proposé aux sections de discuter le problème de l'appréciation du travail de nos élèves et, conséquence naturelle, le problème des notes. Les sections nous ont envoyé leurs rapports : travaux intéressants qui donneront lieu à un rapport général que nous enverrons au service de l'enseignement primaire.

Echichens. — Il y a plus de 20 ans, dans un bel élan d'enthousiasme, la S.P.V. est devenue marraine de l'Asile rural d'Echichens. Beaucoup ignorent ce parrainage, peu se souviennent qu'ils sont parrains ou marraines de cette œuvre. L'entrain et l'ardeur à soutenir cette maison d'éducation ont faibli avec les années ; personne n'a tenté de revigorer cet enthousiasme aujourd'hui disparu. Les premières collectes faites dans nos classes apportaient Fr. 11,000.— à Echichens ; aujourd'hui, à peine Fr. 2000.— ! Est-ce notre faute uniquement ? Non ; disons-le en toute franchise. L'Asile rural a donné lieu à des critiques fondées et vraies. Le comité a cherché à répondre à ces critiques par une gestion améliorée et, surtout, par une sérieuse mise au point de toutes les questions d'éducation. Il y a réussi en partie. Mais, des malheurs aidant, la situation est devenue telle, que le comité s'est vu dans l'obligation de poser la double question : fermeture ou réorganisation. Dans une séance tenue le 3 février dernier, les représentants des trois départements intéressés, le Comité de l'Asile, les représentants de la S.P.V. ont constaté :

1. La nécessité de maintenir l'asile rural d'Echichens, parce qu'il n'existe aucune maison semblable dans le canton de Vaud ; les enfants pensionnaires de cet asile trouveraient difficilement, vu leur déficience mentale, à être placés dans des familles ;
2. L'obligation de réorganiser complètement cette maison, en séparant la maison d'éducation de l'exploitation agricole ; celle-ci faisant vivre celle-là, mais non point seule préoccupation du directeur qui, lui, aurait avant tout les attributions d'un éducateur, avec droit de regard sur la ferme.

Ces deux constatations ont abouti à la formation d'un comité restreint qui étudiera, rapidement, et proposera une réorganisation.

Nos obligations morales de parrainage n'en subsistent pas moins. Aussi apportons de grand cœur notre contribution à cette réorganisation et que notre premier geste soit une participation généreuse à la collecte qui, ce mois encore, sera organisée dans nos classes.

Conclusion

Il y a quelques instants j'ai dit que le fonctionnaire, dans l'antiquité, était « celui qui regardait par la fenêtre ». Eh ! bien, cette fenêtre, ouvrons-la tout grande et plongeons nos regards dans le bleu du ciel jusqu'à l'horizon. Depuis des mois, seule notre situation matérielle nous préoccupe : c'est logique ; les mots « traitement », « augmentation », « allocations », « logement », sont les seuls qui émaillent nos conversations. Notre portemonnaie est notre seul et unique souci : c'est naturel ; il faut tant d'argent pour vivre, même simplement.

Notre situation va être améliorée ; ce ne sera pas encore un « Pactole » qui emplira goussets et portefeuilles. Comme tout être humain, nous comparons notre situation avec ceux qui ont plus que nous ; nous en trouverons toujours, surtout à notre époque désaxée où seuls comptent les biens matériels. A la fin de cette année 1948, après avoir subi le statut pendant ses douze premiers mois d'existence, nous pourrons « faire le point » ; je suis certain que nous constaterons alors les avantages de notre situation nouvelle.

Mais, maintenant déjà, ouvrons la fenêtre sur autre chose !

Songez aussi qu'un maître d'école, plus qu'un secrétaire de 1^{re} classe ou qu'un sergent de gendarmerie, est un homme qui a l'avenir du pays entre ses mains. La matière vivante avec quoi nous travaillons demande un esprit largement ouvert sur le monde, un esprit qui, libéré de soucis matériels, cherche à se cultiver, à voir toujours plus haut. Notre enseignement et nos élèves en profiteront, la considération qu'on attache à notre qualité d'instituteur y gagnera. La forte discipline qui nous a réunis en décembre dernier pour discuter de notre situation matérielle, n'est point désuète dans le domaine personnel. Sachons aussi élaborer, pour notre esprit, un statut de valeur égale à celui qui gouverne notre existence de fonctionnaire. A ne vouloir songer qu'aux biens immédiats, nécessaires j'en conviens, mais pas les seuls à considérer, nous risquons d'être « comme des soldats sans réflexes militaires, ballotés dans la bataille, l'esprit non pas libre, mais vacant, forcés d'improviser sans cesse, ce qui est une médiocre condition pour vaincre ».

Mais venons-en à notre conclusion.

La S.P.V., au terme d'une année d'activité intense, regarde en arrière et le comité fait son examen de conscience. Le passé si proche qu'il vient d'évoquer devant vous lui permet d'avoir confiance en l'avenir. Notre association professionnelle est bien en selle auprès de nos autorités ; on compte sur elle et sur son travail ; on prend ses avis, on étudie ses propositions et ses suggestions ; on tient compte de ses remarques. C'est un résultat appréciable, reconnaissons-le.

Parmi les autres associations de la Fédération des Traitements fixes, notre association est la plus nombreuse ; peut-être pas toujours la mieux comprise ; mais, cependant, l'entente est possible et réalisable ; elle a, jusqu'ici, toujours été réalisée.

Notre S.P.V. s'affirme d'année en année ; elle est forte ; elle le sera encore plus grâce à l'effort de chacun de vous. Tous les serviteurs de l'école se doivent de lui rester fidèles, car tous, d'un même cœur, nous œuvrons pour nos enfants et pour le pays. Et nous savons que c'est « l'école qui fixe le niveau de la culture populaire. L'éducation et l'instruction créent chez l'homme le besoin de jouissances spirituelles. La culture donne accès aux joies d'ordre supérieur et crée les réserves de

forces morales sans lesquelles il n'y a point de vraie civilisation. Elle constitue ces refuges indispensables à l'homme aux heures d'épreuve et de crise. Notre devoir consiste surtout à fortifier chez nos élèves les énergies physique, morales et intellectuelles sans lesquelles l'homme reste fatalement l'esclave de son temps ».

Société pédagogique vaudoise :
René Rouilly, président.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Rapport du président pour l'année 1947-48 présenté à l'Assemblée administrative du 26 février 1948

Messieurs, chers collègues,

Au moment de déposer le mandat qui m'avait été confié par l'assemblée il y a une année, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, et j'espère avoir travaillé à la satisfaction des membres de notre association.

Ma reconnaissance va aux collègues qui m'ont aidé dans ma tâche par leurs conseils, leurs suggestions, ou par leur participation aux travaux de nos commissions et des associations dans lesquelles nous sommes représentés. Elle va tout spécialement aux membres du comité dont le dévouement inlassable et les avis judicieux m'ont été très précieux.

Statistiques. — Au cours des 17 séances qu'il a tenues, votre comité s'est occupé de questions fort diverses et fort nombreuses. Vous-mêmes avez été convoqués pendant cette année à 6 assemblées ordinaires, alors que le comité mixte des Unions se réunissait 4 fois. Enfin, la permanence, créée par nos associations, a fonctionné à 3 reprises depuis le début de 1948.

L'effectif de notre section se monte actuellement à 152 membres actifs et 83 membres honoraires. Dans le courant de l'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 6 nouveaux collègues : Dino Massarenti, Georges Schaerer, Bernard Girod, Jean Pellet, Edouard Excoffier et Roger Piguet, auxquels je souhaite, en votre nom, une cordiale bienvenue. Nous n'avons enregistré aucune démission, mais nous devons, par contre, déplorer le décès de 2 honoraires : André Schmid et Henri Junet-Moser.

Activité de l'Union. — L'activité de notre association s'est déployée pendant cette année plus particulièrement dans le domaine pédagogique et dans celui de la défense et l'amélioration de notre profession.

La question de nos traitements et allocations, étudiée en collaboration avec la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat et le Cartel des associations, n'a pas donné lieu à d'âpres luttes. En effet, le principe de la compensation intégrale de l'augmentation officielle du coût de la vie étant acquis, nos revendications ont d'une façon générale assez facilement abouti. D'autre part, M. Picot nous a fait l'honneur de nous inviter à son bureau pour discuter, avec les représentants des autres associations du corps enseignant, les projets de lois concernant l'allocation d'hiver 1947 et les allocations de 1948. Cependant, le problème de l'adaptation de nos traitements au coût réel de la vie et celui du reclassement de notre profession subsistent ; c'est à quoi il faudra s'atteler dans les mois à venir.

1. Activité pédagogique

Classes rurales. — Le 14 octobre 1946, nous avons fait parvenir au Département un rapport concernant les conditions d'enseignement dans les classes à plusieurs degrés. Ce rapport contenait également un certain nombre de propositions ainsi que des pétitions immédiates telles que la nomination d'une commission paritaire chargée d'étudier un programme pour les classes rurales, la séparation des classes enfantines et complémentaires d'avec les classes primaires, l'institution d'un système de dépistage des arriérés mentaux et d'un statut spécial les concernant. Une enquête, menée l'année dernière auprès des municipalités, des parents et du corps enseignant au sujet du congé compensé du samedi après-midi et de l'entrée à 8 heures toute l'année, a donné des résultats tels que la commission des classes de campagne ajoute à ses propositions celle de modifier l'horaire actuellement en vigueur dans les communes qui le désireraient. Le 25 octobre 1947, M. Grandjean nous invitait à lui envoyer nos représentants pour discuter de nos propositions. Malheureusement, et pour des raisons n'ayant rien à voir avec le sujet à traiter, nous avons dû demander le renvoi de cet entretien.

Problème des chiffres. — Notre rapport sur l'appréciation du comportement et des travaux scolaires, transmis en février de l'année dernière au Département, a été suivi d'une réalisation plus rapide puisqu'en septembre 1947 déjà, commençait un essai d'une année dans différentes écoles du canton. Cependant, le Département ayant apporté à nos propositions certaines modifications qui en ont altéré l'esprit, ce n'est donc pas notre projet qu'il s'agira de juger. Nous nous efforçons d'apprécier en toute objectivité les résultats obtenus, et nous espérons qu'il nous sera loisible de tenter ensuite également un essai avec le projet de l'Union. Ce n'est, en effet, que de cette façon, par des expériences successives, que notre école pourra progresser.

Prix municipaux. — Tout récemment, une commission présidée par notre collègue Roller, nous a fait connaître les conclusions auxquelles elle était arrivée après avoir étudié le problème que pose l'attribution des livres offerts généreusement par le Conseil municipal de la Ville de Genève aux enfants de nos écoles. L'essentiel du rapport qui a été envoyé au Département, et pour lequel M. Cottier, conseiller administratif délégué aux écoles, a bien voulu montrer de l'intérêt, réside en ceci : 2 prix municipaux dans les classes ordinaires et 1 dans les classes de développement seront remis aux meilleurs élèves ; 1 autre prix servira à récompenser, dans toutes les classes, un aspect du travail que le mode actuel d'attribution ne met pas en honneur ; 1 enfin est destiné à récompenser l'élève qui, n'obtenant aucun prix, a pourtant donné pleine satisfaction par son comportement général. Ces prix seront attribués par le maître lui-même.

Orientation scolaire. — Les épreuves d'orientation scolaire, organisées ensuite d'une décision du Grand Conseil, ont débuté l'année dernière. Elles ont donné lieu à de nombreuses critiques, portant sur le fond aussi bien que sur la forme et le mode de correction des questions posées. Aussi avons-nous demandé au Département de pouvoir participer à l'élaboration des épreuves, à l'essai des questions dans différentes classes et à l'établissement des barèmes de correction. Nous

n'avons, malheureusement, pas obtenu entière satisfaction puisque l'on ne veut nous consulter que pour la correction des travaux. C'est dire qu'il nous faudra revenir sur ce sujet pour faire, si possible, prévaloir notre point de vue.

Manuels scolaires. — Il est un autre domaine dans lequel nous aimerions également que la collaboration fût plus grande entre le Département et les associations du corps enseignant : c'est celui de l'établissement des manuels scolaires. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons reçu dernièrement du Département un questionnaire concernant un projet de livre de « Géographie de la Suisse ». L'ouvrage actuellement en usage dans nos classes étant épuisé, une commission intercantonale romande a été chargée d'en établir un nouveau ; elle paraît fort bien disposée à notre égard et nous avons le ferme espoir que les propositions présentées par notre propre commission ainsi que celles qu'elle fera encore seront prises en considération. Nos collègues vaudois nous ont, d'autre part, demandé de travailler de concert avec eux ; nous ne pouvons que nous féliciter de cette collaboration et en espérer un renouvellement heureux de l'enseignement de la géographie.

2. Activité corporative

Ordonnance fédérale sur la gymnastique et les sports. — En février 1947, nous recevions de la S.P.R. une lettre-circulaire du S.L.V., se rapportant à la nouvelle ordonnance fédérale du 7 janvier encourageant la gymnastique et les sports. Nos collègues suisses-allemands nous faisaient part de leur inquiétude en présence d'un nouvel empiètement du pouvoir fédéral dans un domaine relevant de la souveraineté des cantons, celui de l'instruction publique. Ils nous demandaient de participer à une action commune auprès des chefs de nos départements, afin d'obtenir que l'on revienne sur les décisions qui avaient été prises. Nous sommes allés voir M. Picot, qui nous a donné toutes assurances quant à l'application de l'ordonnance fédérale, si bien que nous n'avons pas jugé utile de poursuivre nos démarches.

Conférence de l'instruction publique. — Le 8 mai dernier, vous étiez appelés à nommer un délégué de l'enseignement primaire à la Conférence de l'instruction publique, créée par décision du Grand Conseil du 18 janvier 1947. Le candidat présenté à vos suffrages était notre collègue Gaudin qui recueillit la quasi-totalité des votes émis. Ce résultat nous prouva que notre ancien président était bien la personne la mieux qualifiée pour nous représenter au sein de la Conférence.

Commission de presse S.P.R. — En vue d'établir un contact plus étroit entre l'opinion publique et l'école, la S.P.R. créait, le 31 mai de l'année dernière, une commission qui, par le canal de la presse et de la radio, aura pour mission d'attirer l'attention de la population sur les tâches, les aspirations, les difficultés, les besoins et aussi les réalisations de l'école primaire. Ainsi que le dit la lettre adressée à cette occasion aux sections : « Notre action doit viser à l'information objective, en évitant toute tendance à la polémique. D'autre part, notre effort ne doit pas être un bref feu de paille, mais une action durable visant à créer, en faveur de l'école, un intérêt permanent. » Nous nous sommes pleinement ralliés au projet de la S.P.R., dont nous sentons toute l'import-

tance, et notre collègue I. Matile a bien voulu se charger de la présidence de notre commission cantonale et de la liaison avec la commission de presse de la S.P.R. Nous comptons sur vous maintenant, chers collègues, pour que cette action hautement souhaitable dure et soit fructueuse.

Maîtres de travaux manuels. — En décembre dernier, le remplacement de notre collègue Faes au poste de maître de travaux sur métaux à l'Ecole du Grütli nous incitait à faire, de concert avec la S.G.T.M.R.S., de pressantes démarches auprès du Département pour que la place soit accordée non à un spécialiste mais à un instituteur qualifié. A cette occasion, des propositions concernant l'inscription des instituteurs ainsi que leur formation technique et professionnelle, et un mémoire magistral rédigé par notre collègue L. Dunand, furent remis à M. Grandjean. Pour le moment, le cas n'est pas encore tranché et nous continuons à lui vouer notre intérêt.

Permanence. — Depuis un certain temps déjà, le besoin se faisait sentir d'un bureau de liaison entre les associations du corps enseignant primaire et enfantin, ainsi que l'institution d'un centre de renseignements pour nos collègues. Dès le mois de janvier, le souhait exprimé par plusieurs d'entre vous s'est réalisé et, dans quelque temps, vous aurez à nous faire savoir si la Permanence, qui fonctionne le 1er et le 3e mercredis de chaque mois à l'Ecole du Grütli, et dont nous faisons l'essai, répond réellement à une nécessité et si la forme que nous lui avons donnée est la bonne. Je tiens, en passant, à dire que nous sommes reconnaissants à la Ville de Genève d'avoir bien voulu aménager la salle 2 de cette école du Grütli, où nous nous réunissons.

Commission paritaire. — Il y a quinze jours à peine, notre association prenait l'importante décision de soumettre au Département le projet de création d'une commission paritaire de l'enseignement primaire et enfantin. L'étude préalable, faite d'une façon très complète par notre collègue I. Matile, servit de base à la discussion, dont voici les conclusions : la commission à nommer se composera de 6 membres permanents, dont 3 désignés par le Département et 3 par les associations du corps enseignant selon le mode majoritaire, et de 10 délégués extraordinaires, 5 du Département et 5 du corps enseignant ; toutes les questions intéressant l'enseignement primaire et enfantin seront du ressort de cette commission qui proposera, examinera et tranchera consultativement. Son mandat sera de 3 ans ; la première période servira de temps d'essai.

Enfin, différents problèmes sont actuellement encore à l'étude, ou en discussion avec le Département.

Maîtres principaux. — Les maîtres principaux ayant sous leurs ordres 4 classes et plus ont obtenu, dès l'automne dernier, satisfaction dans leurs revendications. Il s'agit maintenant d'obtenir que ces avantages soient attribués aux autres maîtres principaux également, dont le travail, pour être moins important, n'est certes pas négligeable. Jusqu'à présent, le Département oppose un non possumus à la requête que nous lui avons adressée.

Congés universitaires. — En ce qui concerne les congés universitaires, M. Picot se refuse aussi à entrer dans nos vues et ne veut apporter

qu'une modification à l'ordre de service relatif à ces congés, soit prolongation d'une semaine pour le congé soumis à une retenue partielle.

Reclassement de la profession. — Ce problème ne préoccupe pas que nous puisque M. Perréard lui-même s'y intéresse. D'après certains renseignements, la catégorie de fonctionnaires que nous représentons est la moins favorisée et nos traitements sont ceux qui s'éloignent le plus du coût réel de la vie. De plus, la situation qui nous est faite ne correspond pas aux études exigées de nous, ni aux responsabilités qui nous incombent. Ce problème du reclassement est d'ailleurs en relation étroite avec celui que pose le recrutement du personnel enseignant, que nous étudions aussi.

Incompatibilités. — Dernièrement, un projet de modification constitutionnelle était déposé sur le bureau du Grand Conseil, à savoir l'abrogation du régime des incompatibilités. L'idée étant partie de nos rangs, il est naturel et même nécessaire que nous étudions ce projet dont l'issue, du reste, ne peut nous laisser indifférents.

Relations. — Représentations. — Divers. — Nos relations avec le Département de l'Instruction publique sont courtoises et bonnes. Nous n'avons qu'un seul désir, le bien de l'école, et nos interventions, nos démarches, nos critiques même ne visent qu'à maintenir le renom de Genève et à rendre meilleur un patrimoine dont elle peut être fière, celui de l'enseignement. Nous sommes persuadés qu'une collaboration toujours plus étroite entre le Département et le corps enseignant est indispensable si nous voulons atteindre le but que nous nous proposons.

Sauf en ce qui concerne l'Union des Dames et l'U.A.E.E., avec lesquelles nous entretenons d'excellentes relations, les circonstances ne nous permettent pas toujours d'avoir des contacts aussi fréquents que nous le désirerions avec nos collègues des sections de la S.P.R., du S.L.V. ou de l'étranger. Malgré cela, nos rapports sont empreints d'une grande cordialité.

L'été prochain, nous aurons pourtant l'occasion de fraterniser avec nos collègues de toute la Suisse, lors du 57^e cours normal de travaux manuels et d'école active, qui aura lieu à Genève, et votre comité espère que vous ne manquerez pas alors de resserrer les liens qui doivent unir les membres du corps enseignant. La S.G.T.M.R.S. qui vient de célébrer avec éclat le 25^e anniversaire de sa création, veut s'efforcer d'en faire un cours mémorable, et nous nous devons de l'aider dans sa tâche.

Tout récemment, nous recevions nos jeunes collègues de 2^e et 3^e années de stage ; nous leur avons à nouveau montré ce qu'est l'Union quels sont ses buts, ses moyens, ses réalisations.

Les délégués de la S.P.R. se sont réunis le 20 septembre dernier à Lausanne. Ils ont décidé de renouveler le contrat qui nous lie à l'Imprimerie Corbaz de Montreux, les conditions de cet imprimeur étant les plus avantageuses. Au cours de cette même séance, une commission de rédaction de l'« Educateur » a été constituée. Notre collègue I. Matile en fait partie.

La Fédération du corps enseignant genevois en est à sa 2^e année d'existence. Jusqu'à présent, son activité a été très restreinte. Le problème de l'écriture, qu'elle s'est proposé d'étudier cette année, permettra, nous le souhaitons vivement, de l'animer et de lui faire tenir le rôle que nous lui assignons.

Le groupe des classes spéciales, sous la direction de notre collègue Hof et de Mme Frommel, a fourni un important travail au cours des mois passés, travail que nous avons suivi avec intérêt.

L'été dernier, nous avons accueilli et piloté à Genève, avec l'appui financier du Département, une centaine de collègues français de la Drôme, qui sont repartis enchantés de leur trop court séjour dans notre ville. Nos collègues A. Lagier et U. Magnenat ont eu la grande gentillesse de s'occuper de cette réception avec le président.

Tant à la Fédération, où notre collègue I. Matile a œuvré pendant 3 ans d'une façon si dévouée et si utile, qu'au Cartel, nous nous sommes efforcés de toujours défendre de notre mieux vos intérêts. Au sein du Cartel vient de se créer une commission qui étudiera principalement les problèmes que posent l'intégration des allocations à notre traitement, avec ses conséquences financières, et l'éventuelle reconnaissance de la C.I.A. par l'A.V.S.

Grâce à l'amabilité de notre ancien collègue Noul, que nous remercions, nous aurons désormais, en la personne d'A. Lagier, un représentant hautement qualifié dans la commission des bibliothèques municipales de la Ville de Genève.

Enfin, nous nous sommes intéressés activement à l'œuvre de la Croix-Rouge, où nous parrainons un petit Norvégien ; à la collecte de manuels scolaires usagés ; à l'O.S.L.J., qui vient de constituer à Genève un comité de lecture, présidé par notre collègue Haubrechts, et à l'« Eco-lier Romand » ; au travail du Comité d'action en faveur du Fonds général de l'Université et à celui d'un autre comité pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Henri Dunant ; à l'œuvre éminemment utile de la fondation « Pour l'avenir » et à l'action entreprise par le C.H.S.M. contre l'influence néfaste des bars et dancings sur la jeunesse.

Chers collègues,

Que faut-il conclure de cette multiple activité de votre Union ? Faut-il, avec le bon docteur Pangloss et après Leibniz, dire que « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles » ? Ou faut-il, comme Candide qui n'avait pas d'opinion arrêtée, savoir profiter des leçons que nous donne l'expérience ?

Notre association vit pour tous ses membres et le travail qui y a été fait prouve bien que nous n'avons négligé aucun problème concernant nos collègues. Mais elle doit aussi vivre par tous ses membres et le nombre des sociétaires n'y fait rien si nous ne pouvons pas appuyer notre action sur la majorité d'entre vous. Tant que cette idée n'aura pas été comprise, ainsi que l'obligation morale de suivre d'une façon beaucoup plus assidue le travail de notre Union, les démarches que nous pourrions entreprendre, les luttes que nous devons mener manqueront de l'efficacité et de la puissance que peut leur conférer l'appui du plus grand nombre. J'espère, et il y va de l'intérêt de tous et non pas d'une satisfaction d'orgueil pour votre comité, que chacun fera l'effort qui s'impose pour qu'on puisse dire que notre Union est une société agissante dont tous les membres participent à ses soucis, à son activité, à ses réussites. Puisse 1948 apporter la réalisation de ce vœu, pour le plus grand bien de notre chère association.

A. Neuenschwander.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

Rapport de la Présidente pour l'année 1947
présenté à l'Assemblée du 26 février 1948

I. Introduction

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
J'ai peine à croire que douze longs mois se soient écoulés depuis le jour où, dans une assemblée pareille à celle-ci, je vous remerciais de la confiance que vous me témoigniez en me nommant présidente de l'U.I.G. dames.

Vous souvenez-vous, mes chères collègues, de l'appel que j'avais lancé alors, vous demandant d'entourer votre comité, de venir nombreuses aux assemblées, de vous intéresser à notre travail ?

Aujourd'hui, c'est le cœur plein de reconnaissance pour votre aide affectueuse, pour votre présence fidèle que je me présente devant vous. Merci à toutes celles qui, si naturellement ont répondu « présentes » pour tous les services que je leur demandais au nom de l'Union. Aussi, ce comité, que vous avez élu l'an dernier, reste fidèle au poste ! Seule, Madame Frommel a désiré se retirer. En votre nom à toutes je veux ici rendre hommage à son dévouement et à son travail au sein du Comité.

II. Statistique

Adhésions. — J'ai la joie de vous annoncer que notre Union prospère ! En effet, 12 nouveaux membres sont venus grossir nos rangs au cours de cette année. Ce sont :

Mlles Heiniger, Joset, Plan, Vachoux, Pellaton, Schwarber qui ont terminé avec succès leurs trois ans de stage,

Mme Moret-Kapp, Mlles Assimacopoulo, Monique Deshusses, Raymond, des enseignements spéciaux.

Mlles Georgette Dubois et May Gindre qui ont passé cette année de l'enseignement infantin à l'enseignement primaire.

Nous avons été heureuses de les accueillir.

Démissions. — Trois de nos collègues ont pris leur retraite que nous leur souhaitons heureuse. Ce sont Mme J. Dubois, Mlles Nita Dubois et Rœck. Nous les avons nommées membres honoraires de notre association.

Décès. — C'est avec chagrin que nous avons perdu une chère collègue, Mme Alice Willemin, qui s'en est allée en août dernier, après de longues souffrances supportées avec tant de douce vaillance.

III. Assemblées, séances de Comité, du Bureau

Au cours de cette année 1947-48 — c'est un moyen terme entre l'année civile et l'année scolaire !! — nous vous avons, chères collègues, réunies 6 fois, si nous comptons l'assemblée statutaire d'aujourd'hui.

En mars, ce fut la première assemblée que j'ai eu l'honneur de présider, avec — il est vrai — une « grosse pointe » d'émotion. M. Neuenchwander, président de la section des Messieurs, y est venu présenter le rapport de la Commission des notes. Le Département de l'Instruction publique en a admis partiellement les suggestions. Un essai de leur application est tenté dans quelques écoles du canton depuis septembre dernier.

Vint ensuite une longue période — 6 mois ! — sans que vous fussiez convoquées... si bien que de plusieurs côtés on se demandait si le Comité de l'U.I.G. dames sommeillait ! Ce n'était pas une manœuvre pour le suggérer, je vous l'assure, mais ces témoignages d'intérêt nous ont fait plaisir !

Enfin, en octobre, au local de Notre Genève, après une partie administrative chargée, j'ai été heureuse de vous raconter mon voyage en Hollande.

Au mois de novembre, Mlle Lydie Muller, psychanalyste, trouve en nous et nos collègues de l'Amicale, un auditoire attentif et visiblement intéressé par sa causerie : « Comment accroître notre influence sur la jeunesse actuelle ».

Le 11 décembre nous trouva réunies pour notre Thé d'Escalade. Dans une atmosphère d'agréable détente — n'étions-nous pas à la veille des vacances ? nous avons pleinement joui du spectacle varié et de haute qualité que nous avaient préparé nos compagnes aux talents aussi réels que nombreux.

Enfin, en janvier dernier, au cours d'une séance des plus animées, nous avons adopté le rapport de la commission des prix.

Pendant cette même période, pour préparer ces assemblées et veiller aux destinées de l'U.I.G. dames, le Comité s'est réuni 12 fois et le Bureau 11 fois.

En outre, nous avons été convoquées en comité mixte (réunion des comités des deux associations U.I.G. Messieurs et Dames, et parfois de l'Amicale des Ecoles enfantines). Quatre fois de mai à novembre ; en mai, pour arrêter le choix de notre représentant à la Conférence de l'Instruction publique, choix qui s'est porté sur M. Edouard Gaudin. En septembre, pour discuter entre autres, d'un projet de commission paritaire de l'enseignement — projet présenté par M. J. Mahle — qui va être soumis au Département.

En mai dernier, le Comité avait convié nos correspondantes de bâtiments et nos déléguées à venir lui faire part des avis et des vœux de nos collègues. Nos correspondantes sont en quelque sorte un lien entre l'Union tout entière et le Comité. Je saisis l'occasion qui m'est offerte ici de les remercier pour la gentillesse avec laquelle elles nous offrent leur concours en maintes circonstances.

IV. Notre activité pédagogique

Prix. — La commission dite « des prix » s'est spécialement occupée cette année du mode d'attribution des prix offerts par la Ville de Genève.

Géographie. — Un nouveau manuel de géographie pour le degré moyen étant en préparation, le D.I.P. a demandé aux U.I.G. de lui soumettre ses appréciations sur le projet du nouveau livre et de lui fournir des suggestions sur la façon de le concevoir. Une commission de géographie a donc été formée et a envoyé son rapport.

Groupe des jeunes. — Notre groupe des Jeunes est très actif et se réunit régulièrement. Dans une atmosphère de sympathique animation, on y discute ferme de questions de pure pédagogie. On y échange idées, expériences, on s'y livre à des recherches pour améliorer son enseignement et l'on ressort de ces intéressantes séances enrichies et souvent reconfortées par cette collaboration dans le travail.

J'ai assisté à une séance du Groupe de nos jeunes collègues et j'ai admiré et envié l'esprit d'entraide et la volonté de perfectionnement qui l'animent. Il m'est venu un grand désir de voir se former au sein de notre U.I.G. d'autres groupes qui se réuniraient non par devoir, non sous forme d'officielles commissions, mais pour parler ensemble de notre travail, de nos difficultés comme de nos réussites et pour rechercher en commun des moyens nouveaux. Ces groupes se constitueraient par degré d'enseignement.

Cours de psychologie. — La causerie de Mlle Muller, en novembre dernier, ayant donné à nombre d'entre nous le vif désir de l'entendre encore, nous avons organisé un cours de psychologie de l'enfant. Deux séances sur cinq ont déjà eu lieu et les quelques 35 collègues qui y assistent se montrent enchantées de tout ce que Mlle Muller leur apporte. C'est un appui précieux dans notre tâche d'éducatrices, qui vient éclairer celle-ci d'un jour nouveau.

V. Nos relations avec les D.I.P.

En avril dernier, sur le désir manifesté par le chef du Département de l'Instruction publique de prendre contact avec le nouveau comité, quatre d'entre nous (le Bureau du Comité) se sont rendues à son invitation. Nous avons trouvé notre Président particulièrement bien disposé à notre égard, soucieux de bien connaître notre travail, curieux des rouages de notre association. L'entretien fut des plus agréables, empreint du côté de M. A. Picot, de parfaite courtoisie et de bienveillance.

Nous sommes retournées auprès de lui deux fois encore au cours de l'automne.

Allocations pour 1948. — La première pour discuter du projet de loi accordant une allocation de vie chère aux fonctionnaires et aux membres du corps enseignant pour 1948. Courtoisement le chef du D.I.P. avait tenu à le présenter aux associations et à en parler avec leurs délégués avant de le soumettre au Grand Conseil.

Cinéma. — A notre lettre lui demandant d'user de son influence au Conseil d'Etat pour lutter contre la fréquentation des cinémas par une jeunesse au-dessous de l'âge réglementaire, M. Picot a répondu par un long exposé sur la question et la promesse que des mesures adéquates seraient prises.

Au mois de mai dernier, nous avons écrit au Dr de l'Enseignement primaire pour lui transmettre les vœux des institutrices des degrés inférieurs et moyens. Ces vœux concernaient la projection de films pour les petits (animaux, paysages de Suisse). M. Grandjean nous a répondu qu'il ferait son possible pour nous donner satisfaction, mais que depuis la guerre, le choix des films était restreint.

Ce que nous voudrions dire ici, en terminant cet exposé de nos relations avec lui, c'est que nous aimerions que le D.I.P. fût persuadé que notre désir de collaboration avec nos chefs est réel et sincère. Nous pouvons avoir des opinions divergentes sur certaines questions, qu'importe si nous nous efforçons loyalement, de part et d'autre, de comprendre nos points de vue respectifs et de rechercher ensemble la solution la meilleure.

VI. Nos relations avec l'U.I.G. Messieurs et avec l'Union Amicale des Ecoles enfantines

Elles sont des plus cordiales et des plus agréables. Je me plais ici à reconnaître la courtoisie et l'appui que j'ai toujours trouvés auprès du Président de l'U.I.G. Messieurs, M. Neuenschwander, ainsi que l'agrément des rapports très amicaux que j'ai eus avec Mme Grangier, présidente de l'Amicale.

Au mois de novembre 1947, les trois associations ont décidé de créer une permanence des U.I.G. (Bureau de renseignements).

Si, jusqu'à aujourd'hui, les demandes de renseignements n'ont pas afflué, les trois présidents profitent de ces réunions bi-mensuelles pour se constituer en Bureau des trois Unions et discuter ensemble de tout ce qui intéresse celles-ci. Ainsi la collaboration entre les trois sections s'en trouve-t-elle renforcée.

VII. Commission de presse

Comme l'aimable tradition le veut, nos collègues vaudois et neuchâtelois nous ont invitées à leur assemblée générale annuelle. Nous éprouvons toujours un grand plaisir à ces rencontres si cordiales entre instituteurs romands.

De plus, le 20 septembre dernier, une assemblée des délégués à la Romande s'est tenue à Lausanne. On y a discuté de l'avenir de l'« Educateur », le contrat de ce dernier arrivant à échéance. La décision a été prise de le renouveler avec l'Imprimerie Corbaz, de Montreux. Le prix de l'abonnement à l'« Educateur » est dorénavant de Fr. 10.50. Toutes les améliorations qu'on désirerait voir apporter à notre journal corporatif se heurtent trop souvent au terrible « mur de l'argent ».

En mars 1947, le Comité central S.P.R. décidait la création d'une Commission de presse destinée à informer la population — par les journaux, la radio — de tout ce qui intéresse l'école primaire et la tâche de ses maîtres.

Chaque section de la S.P.R. devait à son tour former une commission locale.

VIII. Fédération du Corps Enseignant genevois

Elle réunit des délégations des associations de l'enseignement secondaire, primaire et infantin. Le 21 octobre 1947, la présidence de la Fédération a passé, pour une année, de l'Union du Corps enseignant secondaire à notre U.I.G. Dames, et votre présidente a succédé à M. Baroz.

Lors de la dernière assemblée de la Fédération, les délégués de l'Enseignement secondaire ont demandé de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance la question de l'écriture script.

Des commissions se sont constituées dans chaque groupe de l'enseignement. Prochainement — après Pâques — elles présenteront leurs rapports devant la Fédération.

IX. Fédération des fonctionnaires et Cartel Intersyndical

Notre déléguée du Comité au Cartel intersyndical et à la Fédération a fort à faire. En effet, ce n'est pas à moins d'une trentaine de séances qu'elle a dû se rendre pendant ce dernier exercice. Ce n'est certes pas une sinécure que cette tâche ardue et ingrate, d'autant plus

que Mlle Charmot a accepté d'être secrétaire du Comité du Cartel. Nous lui disons toute notre gratitude.

Nous nous permettons de regretter qu'au Grand Conseil, la loi accordant des allocations qui devaient être les mêmes pour tous, sans distinction de sexe ni d'état civil, ait dû subir une restriction. Ce sont, une fois de plus, les couples et tout particulièrement les épouses qui en font les frais ! Nous en sommes fâchées pour nos collègues touchées par cette mesure qui pourtant accomplissent la même tâche avec autant de compétence et de dévouement.

X. Centre de liaison des Associations féminines

Bars-dancings. — A fin février dernier, nous avons appuyé une requête du C.H.S.M. au Conseil d'Etat afin de le prier d'envisager différentes mesures pour lutter contre le mal que cause à notre jeunesse la fréquentation des bars et des dancings.

Don Suisse. — Sur l'instigation du Centre de liaison des Associations féminines et en faveur de l'œuvre du Don Suisse, nous avons récolté en novembre dernier parmi nos membres de grosses valises pleines d'objets de papeteries ainsi qu'une somme rondelette.

Alliance nationale des Sociétés féminines suisses. — Enfin l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses a tenu à Aarau, les 18 et 19 octobre 1947, son assemblée générale. Nous avons pu, d'accord avec l'Amicale des Ecoles enfantines y déléguer Mlle Monney. Notre collègue nous a fait, au comité, un compte rendu des sujets traités à Aarau. Une des questions à l'ordre du jour était justement celle des bars et des dancings. Nous avons trouvé l'exposé de Mlle Monney si intéressant que nous lui avons demandé de le refaire pour vous, au cours d'une prochaine assemblée.

XI. Entr'aide, relations avec des collègues de l'étranger

Avec la réouverture des frontières, la possibilité d'échanger de la correspondance nous a valu plusieurs lettres de collègues étrangères, sollicitant notre aide. Je dois vous dire que ce côté là de l'activité de notre Union est un de ceux dont j'ai le plus de satisfaction à m'occuper.

Grâce à l'aide de la S.P.R. nous avons pu envoyer deux colis-seours pour Noël à 2 institutrices autrichiennes. Les réponses sont touchantes de reconnaissance mais aussi navrantes par la misère qu'elles dépeignent. L'une de ces collègues nous ayant priées de lui faire parvenir du linge et des vêtements, nous avons recouru à votre générosité, Mesdames, pour satisfaire ce vœu dans la mesure de notre possible.

A côté des demandes de secours, il y a celles de collègues qui désirent échanger une correspondance avec des institutrices suisses françaises. Celles-ci, je dois le dire, n'ont guère eu de succès jusqu'à présent. Et pourtant cette fenêtre ouverte sur le monde que représente cet échange d'idées, n'est pas à dédaigner, me semble-t-il. Il peut nous procurer maint points de comparaison intéressant avec la vie de notre pays !

Des offres d'échange de vacances nous sont aussi parvenues de Hollande et d'Italie. Ma propre expérience de l'an dernier ayant été un complet succès, je ne puis que vous encourager, mes chères collègues à le tenter à votre tour.

Sanatorium de St-Jean d'Aulph. — L'hiver et ses frimas ont seuls réussi à interrompre nos visites régulières au sanatorium de St-Jean d'Aulph et aux malades qu'il héberge. Les membres de l'Amicale des Ecoles enfantines ont joint leurs dons généreux au produit de nos mensuelles collectes. Cela nous a permis d'apporter à nos collègues françaises quelque réconfort dans leurs souffrances sous forme de douceurs ou d'argent que l'économe du sana, M. Cathelain, sait convertir pour le plus grand bien de ses pensionnaires.

Nous projetons d'organiser dans le courant du printemps une visite en nombre à St-Jean d'Aulph, nous fréterions des cars, afin de vous procurer le plaisir de faire à votre tour la connaissance des institutrices qui sont soignées au sana.

XII. Conclusions

Voilà, mes chères collègues, en un long résumé, quelles furent les tâches et l'activité de votre comité tout au long de cette année qui se termine aujourd'hui. Du travail, certes il y en a eu, vous avez pu vous en rendre compte, mais aussi tant de plaisir à travailler ensemble, à nous retrouver autour de la grande table séance après séance. Et je veux ici, devant vous toutes, exprimer ma reconnaissance à mes chères compagnes du comité, pour leur appui, leurs avis qui ne m'ont jamais manqué au cours de cette année, première année de présidence, qui fut une période d'adaptation, pleine d'expériences si nouvelles pour moi.

Et maintenant, il sied n'est-ce pas, au terme de tout rapport qui se respecte, d'émettre vœux et promesses pour l'avenir ! Chères collègues, votre comité s'engage à travailler avec un courage renouvelé et de vous, que puis-je souhaiter d'autre sinon de sentir derrière nous, demain comme hier, une Union solidaire et bien vivante !

J. Meyer.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

Rapport sur l'année 1947 présenté à l'Assemblée générale du 26 février 1948

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voici une année déjà que notre Amicale passait par une crise grave : après avoir eu à sa tête plusieurs brillantes présidentes qui menèrent avec autorité notre barque, elle ne trouvait plus de pilote. Et c'est alors que, pour éviter qu'elle ne parte à la dérive, j'acceptais le gouvernail.

Pour m'encourager, Mme Cullaz m'annonçait une année calme, sans tempête. Les premières semaines confirmèrent ses pronostics, puis tout à coup le vent se leva rendant parfois la navigation assez difficile. Et, en définitive, 1947 fut une année « comme toutes les autres ».

Effectif. — Notre association compte actuellement 86 membres actifs. Nous avons eu le chagrin de perdre, il y a quelques mois, une sociétaire très aimée, Mlle Louise Moachon, enlevée brusquement à l'affection de son entourage. Nous garderons un souvenir vivant de cette collègue qui fut une animatrice de notre Union ; elle fit partie de notre Comité pendant de nombreuses années, elle y travailla activement. La plupart d'entre nous n'oublieront pas la vie, l'entrain qu'elle

apportait à nos réunions lorsqu'elle nous récitait quelques vers ou nous racontait des histoires en patois. Par une mélancolique matinée d'automne, nous l'avons accompagnée à sa dernière demeure, ce ravissant petit cimetière de Choulex où tout un village pleurait celle qui fut l'institutrice, la conseillère, l'infirmière et où tous, du plus jeune bambin au vieillard l'appelaient « la maîtresse ».

Nous avons la joie d'accueillir aujourd'hui, 3 nouveaux membres, ce sont : Mme Hélène Wehrli-Dedo, Mlle Renée Gascard, Mlle Madeleine Roth. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue, nous espérons qu'elles s'intéresseront à notre activité et qu'elles nous apporteront leur collaboration.

Séances. — Votre Comité s'est réuni 14 fois cette année, les assemblées ont été au nombre de trois. Nous avons eu le privilège d'avoir été invitées à deux réunions fort intéressantes de nos collègues primaires. Ce fut, premièrement, la conférence de Mlle Lydia Muller, psychanalyste, conférence si intéressante que plusieurs personnes demandèrent immédiatement la possibilité d'organiser un cours, ce qui fut fait. Ce cours comprend 5 leçons dont deux seulement ont été données. Mlle Meyer m'a fait savoir dates et titres des trois dernières que je communiquerai aux personnes que cela peut intéresser et qui pourront y assister moyennant une finance de Fr. 2.— par séance.

Deuxièmement, la séance d'Escalade qui fut une réussite, tout fut parfait, décoration des tables, ambiance, spectacle. Aussi adressons-nous félicitations et remerciements aux organisatrices et aux actrices.

Département. — Nous entretenons avec notre inspectrice, Mlle Conne, des relations « j'ose dire amicales », nous la remercions de son attachement et de l'intérêt qu'elle nous témoigne.

A l'occasion de sa nomination à la présidence du Conseil National, les trois associations ont envoyé une lettre de félicitations à M. Picot, lettre à laquelle il fut sensible et dont il nous a remerciés. Trois fois cette année, nous avons eu l'honneur d'être reçus par M. Picot, président du Département de l'Instruction publique. Après le renouvellement du Comité, M. Picot nous convoquait à une entrevue sympathique et courtoise, où il dirigeait la conversation, au cours de laquelle différents sujets furent abordés : les effectifs de nos classes, question qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle, la fermeture des classes de 4 à 5 ans, les classes gardiennes, le matériel, la radio à l'école. Notre chef, tant par ce geste que par les paroles qu'il a prononcées nous a montré l'intérêt qu'il portait à notre association. Il aimerait que nous ayons davantage de réunions et de conférences. A qui la faute, Mesdames ? à vous. Nous hésitons toujours lorsqu'il faut vous réunir, car nous savons le peu d'empressement que vous mettez à répondre à notre appel. Une deuxième séance réunissant les délégués au Cartel autour de notre chef au sujet des allocations. Question qui était presque réglée à ce moment-là. M. Picot était heureux de ce que nous allions toucher en 1948. Il a reconnu l'insuffisance des allocations des années précédentes. Et surtout le sacrifice imposé aux femmes qui sont toujours lésées.

U.I.G. — Depuis longtemps, nous désirions travailler de plus en plus avec les associations primaires. Beaucoup de questions intéressent le trois Unions et nous jugions nécessaire un rapprochement pour dis-

cuter et résoudre les problèmes communs. C'est ce que les associations primaires ont compris aussi et actuellement la collaboration est-elle complète, renforcée encore par la création de la permanence ou deux fois par mois se rencontrent les trois présidents.

Cartel. — Au début de l'année, M. Matile proposait que le Cartel fût mis en veilleuse, proposition fort mal accueillie par la plupart des délégués. Après la nomination de M. Hochstaetter comme président et le vote stipulant que les décisions seraient prises à l'unanimité, M. Matile abandonne son projet et le Cartel se met au travail. Bon travail, si l'on en juge par les résultats puisqu'une allocation d'automne était payée en octobre déjà et que pour 1948, nous obtenions enfin des allocations qui compensent ou presque l'augmentation du coût de la vie. Il ne devait y avoir cette année aucune différence de sexe ou d'état civil. Malheureusement sur l'intervention d'un parti politique, les ménages de fonctionnaires ont été touchés. Craignant de faire chavirer tout le projet, le Cartel n'a pu réagir comme il l'aurait voulu. Bien que la diminution soit peu importante, nous protestons contre cette injustice.

Fédération des fonctionnaires. — Là aussi, ce sont surtout des discussions matérielles qui ont préoccupé les délégués. M. Matile, après trois ans, quitte la présidence où il ne ménagea ni son temps ni sa peine. Nous le remercions très vivement pour le travail qu'il a accompli. C'est M. Sengel, de l'Union des fonctionnaires, qui lui succède. A la dernière séance, Me Goetschel, président des caisses de compensation est venu nous faire un exposé sur la C.I.A. et l'A.V.S. Mlle Léger, notre déléguée à la C.I.A., qui est au courant de la question, nous en parlera.

Fédération du Corps enseignant. — La Fédération du Corps enseignant a renouvelé son Comité et c'est l'U.I.G. Dames qui en assume la présidence en la personne de Mlle Meyer. Des questions pédagogiques sont à l'ordre du jour. On abordera tout d'abord le problème de l'écriture script, écriture qui donne entière satisfaction à l'École enfantine.

S.P.R. — S.P.V. — Maîtresses enfantines vaudoises. — Nous avons assisté à l'assemblée de la S.P.R. qui a eu lieu à Lausanne en septembre et où l'on s'est occupé de la question du bulletin. La discussion a porté sur le nouveau contrat avec l'imprimeur et sur la création d'une commission destinée à aider le rédacteur dans le choix et le groupement des articles. Nous avons besoin d'une déléguée à cette commission. Qui s'annonce ?

Nous avons assisté également à l'assemblée de la S.P.V. ainsi qu'à celle des Maîtresses enfantines vaudoises et nous avons constaté que partout ce sont les mêmes problèmes qui se posent tant professionnels que matériels.

Commission de presse. — Le Comité central de la S.P.R. a cherché les moyens propres à établir un contact plus étroit entre la famille, l'opinion publique et l'école. Il a reconnu la nécessité de créer un organe d'information par le canal de la presse et de la radio afin d'attirer l'attention de la population sur notre école, ses tâches, ses difficultés, ses besoins. Je ne m'étendrai pas sur le travail qui s'est fait au sein de cette commission, laissant ce soin à notre déléguée, Mme Chalalay.

Commission paritaire. — Un projet de commission paritaire présenté par M. Matile aux trois Unions vient d'être envoyé au Département. Il concerne à établir une collaboration entre le Département de l'Instruction publique et nous dans toutes les questions intéressant notre profession : plan d'étude, horaires, échelles de traitement, règlement de concours de stage.

Travaux manuels. — La Société de travaux manuels qui fêtait ce printemps son 25^e anniversaire avait organisé, à cette occasion, une exposition de travaux. Nous engageons vivement nos collègues à devenir membres de cette société où elles trouveront d'excellentes idées pour l'enseignement manuel dans leurs classes.

Ecole du Grütli. — Vous connaissez toutes les travaux fabriqués par les élèves de l'Ecole du Grütli, ils ont été distribués dans nos classes et ont contribué à l'enrichissement de notre matériel. Merci à tous ceux qui ont travaillé pour nous.

St-Jean d'Aulph. — Nous avons lancé un appel ce printemps en faveur du Sanatorium de St-Jean d'Aulph où des institutrices françaises malades (et leur nombre augmente sans cesse) essaient de retrouver la santé. Une première somme de 5000 francs français a été envoyée et a aidé à l'achat de machines à écrire. Une seconde collecte faite à la fin de 1947 a rapporté la somme de 150 francs suisses, somme qui n'a pas encore été remise, nos collègues primaires qui nous servent d'intermédiaires n'ayant pu remonter là-bas vu le mauvais temps et l'état des routes. Les visites font un immense plaisir à ces malheureuses femmes dont quelques-unes se trouvent dans des situations pénibles et lamentables. Que celles d'entre nous qui ont l'occasion de franchir la frontière ne l'oublient pas.

Je termine, Mesdames et Messieurs, mais avant, je tiens encore à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du Comité qui, avec beaucoup de gentillesse, acceptent toujours les tâches demandées afin de m'alléger le fardeau. Nous travaillons avec entente, cordialité et je vous avouerai que c'est un plaisir pour moi, lorsque nous nous réunissons pour notre séance mensuelle. A vous toutes, chères collègues, aux déléguées et à vous, Mesdames, les fidèles, qui nous apportez vos encouragements par votre présence : MERCI.

Y. Grangier.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Rapport présidentiel présenté à l'Assemblée des délégués le 20 mars 1948, à Neuchâtel

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En terminant le rapport sur l'exercice précédent, je disais que l'année 1947 serait pour le comité Central une année de travail intense. Mais au moment de rédiger le présent rapport, jamais je ne me suis trouvé aussi emprunté et gêné. Une année s'est enfuie, le temps s'est envolé avec une rapidité vertigineuse. Sa fuite a été si rapide qu'il me semble n'avoir à vous apporter aucun fait nouveau. Avons-nous travaillé dans le vide ? C'est la question que je me suis posée et à laquelle je ne puis répondre. Nos travaux ont avancé si lentement, les

questions vitales, pour nous tous membres du corps enseignant, stagnant. Nous jouissons d'un régime démocratique, c'est heureux, mais constatons que sous ce régime l'évolution comme les réalisations sont particulièrement lentes. Nous aurions aimé vous apporter aujourd'hui des assurances, des certitudes, nous aurions voulu vous annoncer l'aboutissement de la revision de l'enseignement pédagogique, de nos efforts pour la stabilisation de nos traitements, nous aurions voulu vous assurer que dès aujourd'hui vous aurez plus de joie au travail, plus de sécurité et que notre école populaire qui est aussi centenaire sera rénovée et vivifiée.

Nul ne l'ignore, l'école populaire est un service public qui coûte cher, qui exige de l'Etat des sommes considérables. Mais nos enfants sont instruits, dirigés, soignés au besoin. Ils sont préparés à l'exercice d'une profession, initiés à l'accomplissement de leur devoirs civiques, ils sont élevés dans une atmosphère chrétienne, humaine, tolérante et sincère. L'école populaire demande un effort immense ne se mesurant pas comme le produit de l'industrie et du commerce et cet effort doit être toujours plus soutenu.

N'en veuillez pas, mes chers collègues, ni au Comité central, ni à son président, si aujourd'hui, ils vous présentent un bilan au passif trop lourd.

Comité central. — La section du Val-de-Ruz a derechef fournit le secrétaire des procès-verbaux. C'est Mlle Alice Perrin qui assume cette charge et nous la félicitons pour les comptes rendus fidèles de nos séances.

Mlle Berthe Gaille, déléguée du district de Boudry est en congé et est remplacée au Comité central par M. Ernest Bille qui a apporté dans nos séances de la jeunesse, de l'allant et du bon sens. Le Comité central travaille en équipe et son président tient à exprimer à ses collaborateurs sa reconnaissance pour leur concours et leur aide bienveillants.

Notre effectif. — Au 1er janvier 1947, notre société comptait : 445 membres actifs, 52 membres auxiliaires et 7 membres d'honneur. Total 504 ; au 1er janvier 1948, elle compte : 457 membres actifs, 56 membres auxiliaires et 6 membres d'honneur, soit au total 519 membres.

L'augmentation de notre effectif est l'œuvre des présidents de section, ils ont droit à notre reconnaissance.

L'inexorable faucheuse a ravi à notre affection notre cher collègue Jules Decreuze. Seuls, ceux qui l'on connu et travaillé avec lui au Comité central savent ce que fut pour notre collègue la S.P.N.

Notre travail. — Le Comité central a tenu 8 longues séances, a présidé l'assemblée des présidents de section et de la commission des traitements et l'assemblée générale annuelle. Le « Bulletin corporatif » par la plume de Samuel Zwahlen vous a renseignés sur nos délibérations. Résumons aussi brièvement que possible notre activité.

Situation matérielle. — Nous n'insisterons pas longuement sur ce sujet. Vous connaissez l'amélioration sensible obtenue de notre rémunération pour 1948 et les avantages acquis en faveur de nos retraités.

Nos traitements seront-ils stabilisés pour le 1er janvier 1949 ? Nous ne pouvons l'affirmer. La Fédération des Sociétés cantonales de titu-

lares de fonctions publiques est intervenue à ce sujet, par lettre au Conseil d'Etat en date du 12 décembre 1947. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat déclare qu'une abondante documentation a déjà été recueillie sur la question, mais qu'il ne saurait donner l'assurance maintenant que les divers projets pourront être soumis au Grand Conseil de façon qu'ils aient force de loi dès 1949.

Souhaitons que les démarches nouvelles qu'entreprendra la Fédération soient couronnées de succès.

Le statut du personnel enseignant. — Le Comité central a examiné cette question importante pour nous. Nous avons le sentiment très net que le Conseil d'Etat établira un statut général des fonctions publiques à l'instar de ce qui a été fait dans le canton de Vaud. Nos desideratas se résument ainsi : fixation à 32 heures de leçons ou de travaux administratifs ; représentation du personnel enseignant dans les commissions scolaires et les diverses commissions cantonales ; droit d'exercer des occupations accessoires lucratives ; droit de revêtir une charge publique sous réserves des incompatibilités constitutionnelles et à condition que cette charge ne nuise pas à l'exercice de la fonction ; obtention de facilités accordées à ceux de nos membres qui ont une charge corporative ; traitement servi par l'Etat ; régime différent de vacances pour les villes et les villages ; rajeunissement du corps enseignant par l'avancement de l'âge de la retraite ; réduction des heures d'enseignement pour les collègues ayant plus de trente ans d'activité et versement d'une allocation au mariage.

Réforme de l'enseignement pédagogique. — Dans la mesure où il le pouvait, le Comité central a suivi les travaux de la commission chargée de la réforme de l'enseignement pédagogique. Nous exprimons notre gratitude à nos collègues, membres de la commission et spécialement à Marcel Calame, qui ont défendu avec vigueur le point de vue de la S.P.N. Nous avons eu connaissance du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur cet objet. Nous pouvons déclarer que le nouveau projet marque un progrès réjouissant. Nous formons le vœu qu'il soit adopté en 1948 pour entrer en vigueur en 1949. Notre collègue Marcel Calame nous donnera aujourd'hui même un compte rendu détaillé du travail de la commission et notre collègue Fritz Humbert-Droz pourra peut-être nous renseigner sur l'accueil réservé à ce projet par le pouvoir législatif.

Traitement en cas de décès, de démission ou de retraite et remise de récompenses au personnel de l'enseignement public. — Des projets de décrets sur ces deux objets soumis à l'approbation des Conseils communaux n'avaient pas rallié leur unanimité. M. Camille Brandt a mis au courant, M. Eric Lugin, président de la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur et le président de la S.P.N., des objections et des observations de divers Conseils communaux. Nous les avons examinées avec M. le Chef du Département, nous avons tenu compte des remarques faites. De nouvelles propositions sont parvenues aux Conseils communaux en date du 5 février 1948 et nous espérons que les nouveaux décrets rencontreront l'approbation des autorités communales.

Statuts de la S.P.N. — Adoptés par l'assemblée générale de 1947, les statuts ont été revus par le Comité central et donnés à l'impression. Nous les ferons parvenir incessamment aux sections.

La commission d'études pédagogiques prévue par les nouveaux statuts doit être constituée ; le Comité central attend les propositions des sections. Cette commission se compose de deux délégués du Comité central et d'un délégué par section.

Nos relations. — Elles sont cordiales et bienfaitantes avec le Comité de la S.P.R., les sociétés pédagogiques de Genève, Vaud et du Jura bernois comme aussi avec la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur. Avec le Département de l'Instruction publique, elles tendent à une collaboration utile et toujours plus effective. Nous exprimons ici, à M. le Chef du Département notre gratitude pour l'esprit de compréhension dont il fait preuve à notre égard.

Divers. — Nous laissons de côté toute la besogne administrative du Comité central. Il serait fastidieux pour vous comme pour nous d'en faire un étalage.

Relevons que sur la demande de la S.P.R., nous avons eu à nous occuper d'un groupe d'instituteurs américains en voyage en Suisse et d'un groupe d'instituteurs français visitant la Suisse romande.

A notre demande, le Comité de la S.P.R. a fixé à Fr. 7.— le coût de l'abonnement à l'« Educateur » et au « Bulletin Corporatif » pour les collègues retraités.

Le Comité central a été appelé à intervenir en faveur d'une de nos collègues en difficulté avec sa Commission scolaire. Affaire peu grave, heureusement, que nous avons résolue avec le concours du président de la section de notre collègue et M. l'inspecteur Charles Bonny.

Cette année, l'assemblée des délégués de la S.P.R. sera convoquée et choisira le sujet du futur congrès romand. Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître vos suggestions puisqu'il est déjà demandé au Comité central de faire des propositions. En 1950, la S.P.N. aura l'honneur de présider aux destinées de la S.P.R., il n'est pas trop tôt de songer déjà à la constitution du Comité neuchâtelois de notre association romande.

Conclusion. — Elle sera brève. Nous croyons avoir effectué en 1947 un bon travail, nous avons jeté les bases de nos revendications. Nous souhaitons que 1948 soit l'année des réalisations. Votre Comité, mes chers collègues, se donnera tout entier à la tâche. Il a besoin de votre entière confiance et de votre collaboration.

Ch. Rothen.

AU CONGRÈS INTERNATIONAL D'INTERLAKEN

Le Congrès annuel de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs (F.I.A.I.) a tenu ses assises, du 2 au 6 août dernier, à Interlaken.

Les 4 et 5 août, il a siégé en commun avec le Congrès de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (F.I.P.E.S.O.), inaugurant ainsi la coopération des deux grandes fédérations internationales décidée l'an dernier à Edimbourg.

L'honneur de recevoir nos hôtes étrangers et les travaux d'organisation matérielle du Congrès incombait au « Schweizer Lehrerverein » et à la S.P.R. Nous nous faisons ici un devoir de remercier vivement nos camarades alémaniques de la part prépondérante qu'ils ont bien

voulu prendre dans les soucis découlant du logement des participants, de la mise à disposition des salles de séance, des travaux du secrétariat, du choix des interprètes, de la préparation de la réception officielle et de l'excursion à la Petite Scheidegg.

Merci aussi au gouvernement bernois pour le beau banquet offert aux délégués des deux Fédérations. Grâce à toutes ces bonnes volontés, et malgré les trombes d'eau dont le ciel de l'Oberland se montra prodigue, nos collègues étrangers ont pu se déclarer enchantés de leur séjour en Suisse.

La S.P.R. était représentée par le soussigné et Chevalley, secrétaire central. Nous nous efforcerons, tous deux, de donner à nos collègues un compte rendu fidèle des travaux du Congrès en vue de leur permettre, dans la mesure du possible, de revivre avec nous une expérience pleine d'intérêt, de prendre contact avec l'atmosphère internationale telle qu'elle se révèle dans le milieu particulier formé par ceux que nos amis français nomment les représentants de la profession enseignante, de s'orienter enfin sur la manière dont les problèmes qui nous préoccupent se posent à l'étranger.

Nous formons aussi le projet d'ouvrir dans nos colonnes une rubrique régulière d'informations étrangères et nous attendons beaucoup, pour l'alimenter, des excellentes relations que nous avons pu nouer avec certains représentants d'associations d'instituteurs d'Europe et de l'Univers.

L'ambiance du Congrès

Il vaut la peine de se trouver quelque peu avant l'heure d'ouverture prévue dans les environs immédiats de la salle du Congrès pour assister à l'arrivée des délégués et aux premières prises de contact.

On est d'abord frappé de la forte proportion des visages connus par ceux qui sont déjà de vieux habitués de ces rencontres. La composition des délégations ne se modifie que prudemment d'une année à l'autre et c'est là un très grand avantage — si toutefois on ne pousse pas le procédé jusqu'à l'incrustation ! — comme nous aurons l'occasion de le souligner par la suite.

Il en résulte des scènes pittoresques qui rappelleraient un peu nos entrées au service, avec cette différence que les exclamations joyeuses s'échangent dans les langues les plus diverses, qu'il n'est pas toujours certain que celui à qui elles s'adressent les comprennent et qu'en définitive c'est la poignée de main, le sourire amical qui restent les moyens les plus sûrs pour exprimer la joie du revoir.

Et cela suffit pour reconnaître au passage ces signes spécifiques par quoi on dit que se caractérisent les mœurs d'un peuple et son génie propre : l'amabilité éloquente du Français, le calme imposant de l'Anglais, la fougue écossaise, la prudente réserve de l'Allemand, la cordialité si attachante du Tchécoslovaque, la timidité pleine de promesses du colosse Suédois, la jovialité du Luxembourgeois.

Et voici les nouveaux venus, un peu à l'écart pour l'instant, qui attendent les présentations pour s'intégrer bientôt dans un groupe où ils ont entendu parler leur langue.

Comme on regrette de n'avoir pas su consacrer plus de temps à l'étude des langues, ou l'institution d'un idiome international ! L'anglais prédomine ; tous les nordiques le parlent couramment. Où donc est le temps du français, langue de culture, langue internationale ? Que de difficultés, que d'obstacles à une vraie compréhension, malgré la bonne

volonté et la compétence des interprètes, naissent de cette diversité des langages !

Mais le désir d'échanger des idées, de se renseigner est si fort que l'on parviendra à passer une soirée entière avec un collègue étranger qui se souvient de quelques mots de français ou d'allemand qu'il émaillera d'expressions suédoises ou anglaises, en s'aidant encore du dessin et du geste et qui réussira ainsi à entretenir une discussion pleine d'imprévu et d'enseignements.

Dans la salle des séances, où l'on siège chaque jour de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures, les débats se déroulent laborieusement, chaque intervention étant traduite dans les trois langues officielles, français, anglais, allemand. La mise au point de la moindre résolution exige de patients efforts et l'on constate que la tendance si fréquente dans nos assemblées de sortir du sujet, de perdre de vue le principal pour s'échapper à des détails insignifiants est un travers international chez les instituteurs.

D'autre part, si les problèmes posés au corps enseignant se trouvent être les mêmes sur l'ensemble de la planète, ils se présentent de façons si diverses suivant les circonstances économiques, politiques, sociales, suivant l'état de la législation scolaire, qu'il faut un gros effort d'attention pour en saisir les véritables données, pour en dégager les termes de valeur universelle. On s'aperçoit bientôt qu'aucun résultat positif n'est accessible si tout le débat n'est imprégné de cette bonne volonté internationale, cet « international goodwill » cher aux Anglo-Saxons qui, fait de confiance réciproque, de large tolérance, du désir d'union, permet seul de trouver les points de contact, les aspirations communes, dans le respect de la diversité, expression même de la vie.

Les résolutions ou thèses votées par un Congrès international ne sauraient s'exprimer avec la précision, le ton catégorique de celles qui forment la conclusion des travaux de nos assemblées régionales. Elles doivent réunir l'unanimité des délégués, car elles ne tirent leur signification pratique que de l'adhésion de chaque délégation, de sa propre volonté d'en assurer la réalisation dans le pays qu'elle représente.

On ne se hisse pas d'un coup sur ce terrain si particulier de l'entente internationale. Si pour nous autres, Suisses, le respect des minorités, l'habitude des solutions fédéralistes nous sont coutumières en raison même de la constitution de notre pays, nous ne devons pas oublier qu'une telle conception exige de la plupart de nos collègues étrangers un effort de compréhension considérable. Et c'est là que nous saisissons combien il est désirable que les délégués puissent demeurer plusieurs années en fonction ; qu'ils aient l'occasion non seulement de se familiariser avec les débats internationaux, mais encore qu'ils se connaissent entre eux, se comprennent, soient de véritables amis.

Or cette amitié est heureusement un fait à la F.I.A.I. Tous instituteurs, tous partageant les mêmes soucis, tous prêts à défendre la dignité de leur profession et à revendiquer les meilleures conditions d'éducation pour les enfants qu'on leur confie, les délégués trouvent entre eux mille préoccupations communes d'où les liens amicaux naissent spontanément.

(A suivre.)

R. Michel.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

MEUBLES/DÉCORATION

SICKEL & FILS

S. A.

Petit-Chêne 8 Bellevaux 50

LAUSANNE

SACHEZ COLLECTIONNER



COLLECTIONNEURS demandez le guide idéal récemment paru contenant tous conseils pratiques aux collectionneurs débutants et aux philatélistes en général. Prix Fr. 1.10 à verser au compte de ch. postaux Il 1336.

ED. S. ESTOPPEY

10, rue de Bourg, LAUSANNE

Envoi gratis prix-courant séries de timbres de Suisse et tous pays.



LAUSANNE

Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

SALLES POUR SOCIÉTÉS
ET COURSES D'ÉCOLE

Angle Terreaux-Chauderon
LAUSANNE

BON GOÛT.



GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL

BAR DÉGUSTATION
ST LAURENT 19



SERVICE EXPRESS

La Ferrière

S. A.

Dégustez
nos excellentes
spécialités.

MILK-BAR
ST FRANÇOIS 8



AMBIANCE AGREABLE

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

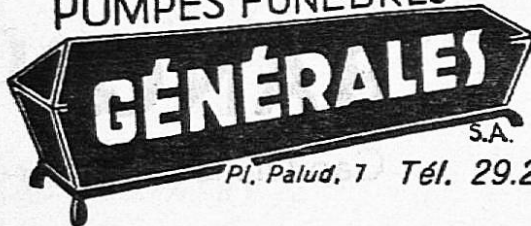
Meilleur accueil.

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

POMPES FUNÈBRES



Pl. Palud, 7 Tél. 29.201

H. LADOR, Dir.

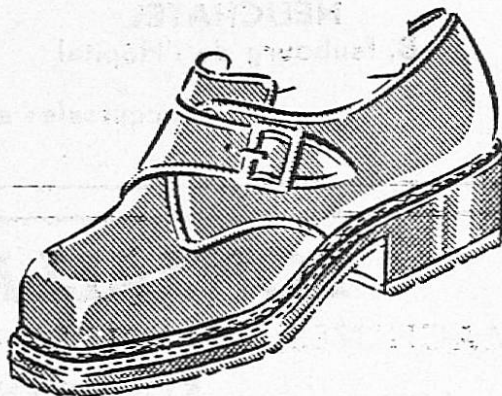
*La maison se charge
de toutes démarches et formalités*

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX



UNION LAITIÈRE



VAUDOISE

Centrale Laitière de Vevey

Téléphone 5 33 44

Ses spécialités très demandées :

Tommes vaudoises

Reblochons

Bries-frais...

... des desserts de gourmets

En vente dans toutes les laiteries.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux



SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

Capital-Actions et réserves Fr. 197 millions

GENÈVE

2, rue de la Confédération

AGENCES :

CORNAVIN — EAUX-VIVES
PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHÂTEL

8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, place St-François

AGENCES :

AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS

10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU

ST-LAURENT 32 - LAUSANNE



LA QUALITÉ DEPUIS 4 GÉNÉRATIONS

Fonjallaz & Oetiker

NOUVEAUTES — LAUSANNE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

LAVANCHY & C^{ie} S. A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Gare Centrale - LAUSANNE - Tél. 27211

Déménagements pour tous pays
Véhicules et matériel modernes

Visitez notre **AGENCE DE VOYAGES**

16, Place St-François

Téléphone 272 11

Billets aux prix officiels pour toutes destinations, arrangements pour voyages en sociétés. Renseignements et devis gratuits.

PORCELAINES - CRISTAUX - CÉRAMIQUES

LOUIS KUHNE & C^{ie}

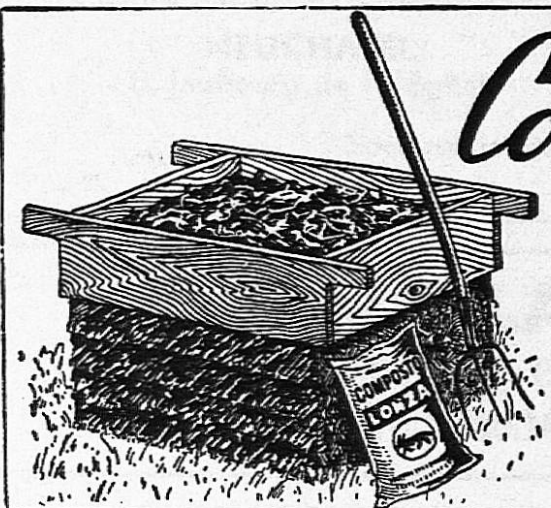
NOUVELLE ADRESSE

17 rue du Marché

(MOLARD)

TÉLÉPHONE 4 03 62

GENÈVE



Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

L'Ecole Suisse de Gênes (6 classes élémentaires)
(4 classes secondaires)

cherche pour le 1er octobre 1948 **un maître secondaire.**

On demande l'enseignement de la langue française dans les classes primaires supérieures et dans les classes secondaires, év. aussi l'histoire et la géographie. Leçons par semaine: 32.

Le traitement correspond à la situation actuelle. Caisse de retraite fédérale.

Prière de s'inscrire auprès du **Président du Comité de l'Ecole Suisse, M. Enrico Diener, Nauen, Rûti** (Zurich) au plus vite en envoyant certificats, photographie, curriculum vitæ et recommandations.